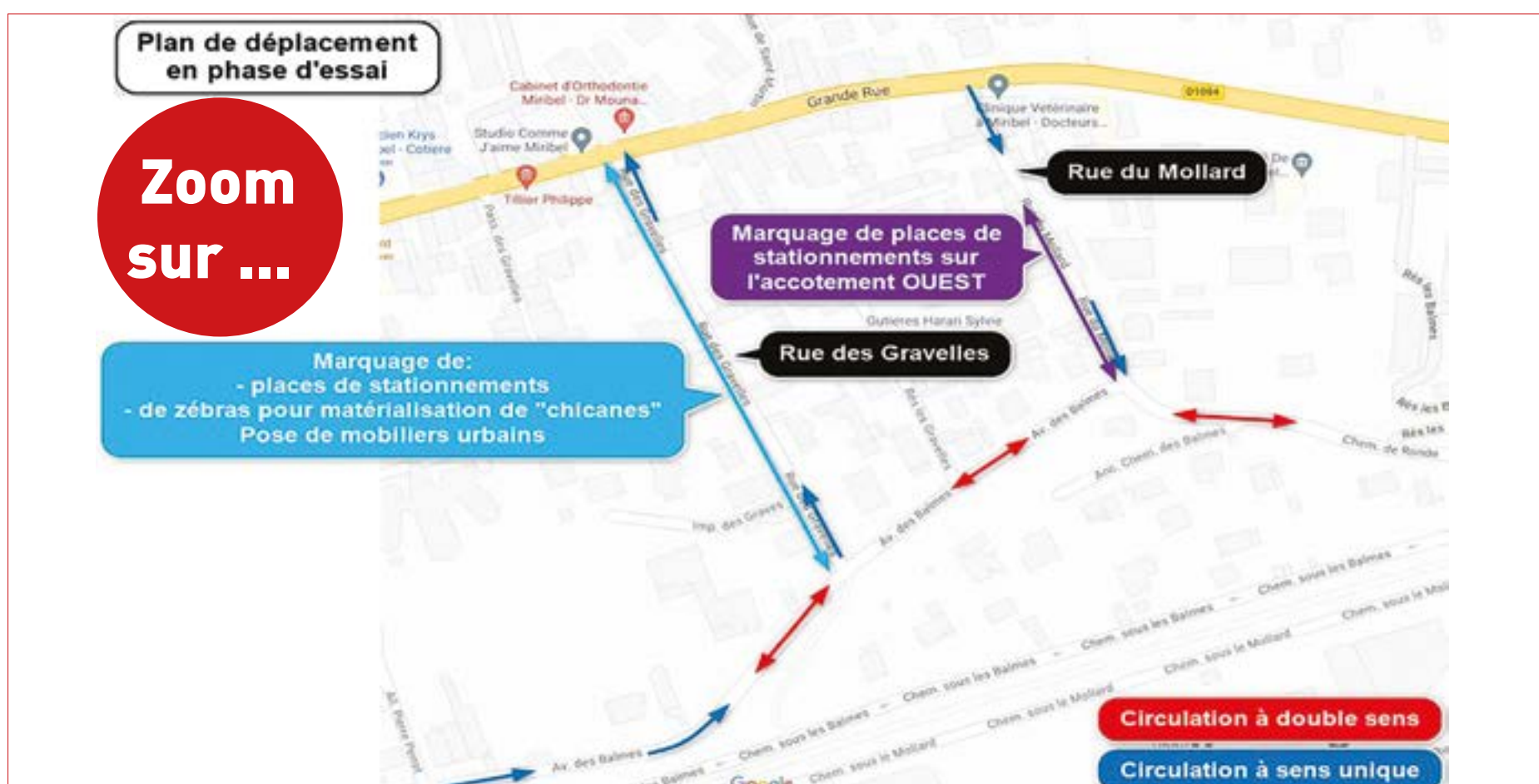
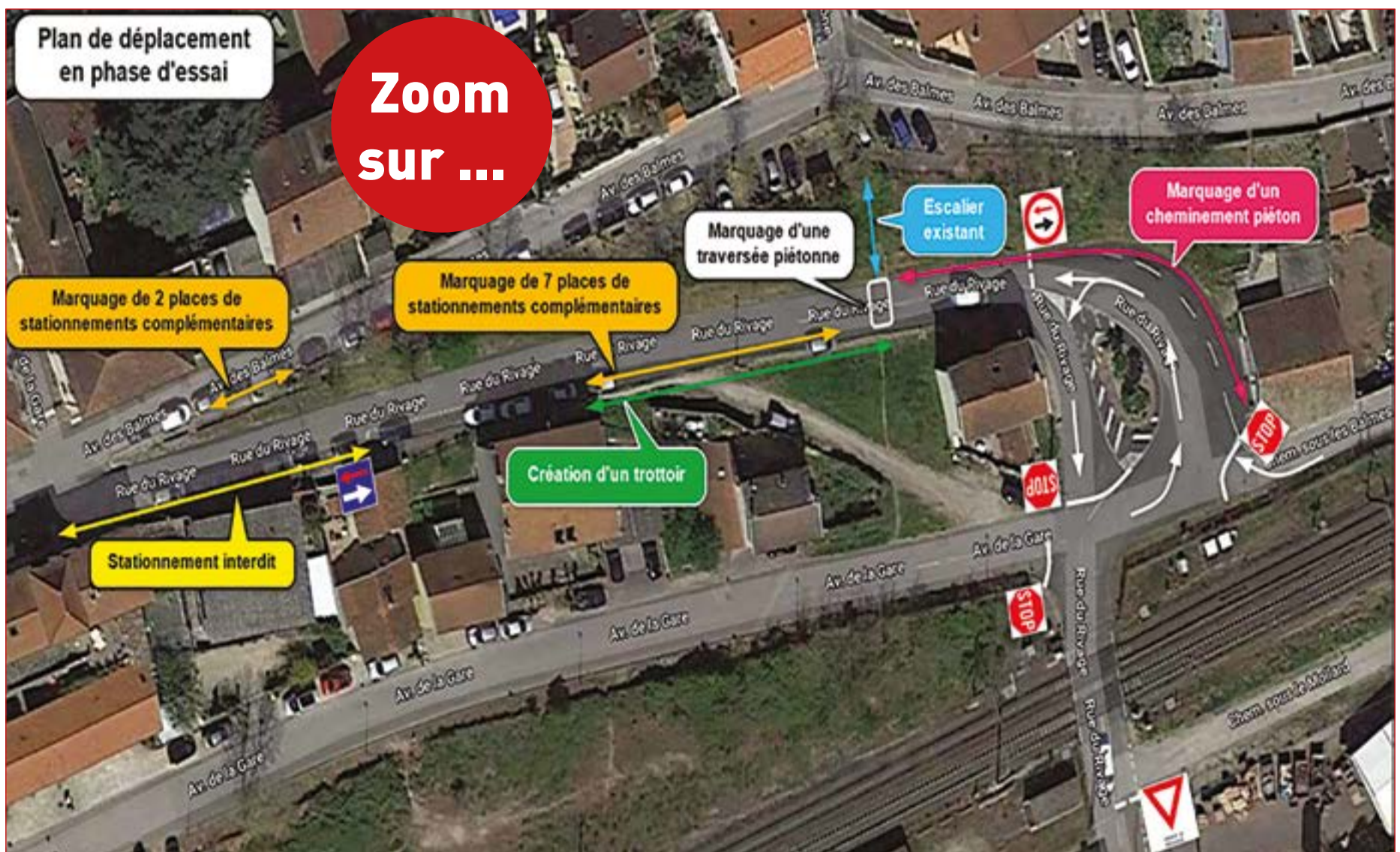


## Modification du plan de déplacements sur la commune

**Travaux pour la mise en place de la phase d'essai : février/mars 2022**  
**Démarrage de la phase d'essai : fin mars/début avril 2022 au plus tard**  
 (après la fin des travaux de la CCMP sur le chemin de Ronde)







## PRÉCISIONS SUR LA PHASE D'ESSAI

### ► Rue du Mollard

- Mise en sens unique NORD SUD de toute la rue
- Marquage de places de stationnements sur l'accotement OUEST
- Limitation de la vitesse à 30 km/h sur toute la rue
- Création d'un «Stop» au niveau de l'intersection avec l'avenue des Balmes
- Effacement des réseaux aériens/phase «Avant-Projet Définitif» demandée au SIEA

### ► Rue des Gravelles

- Mise en sens unique SUD NORD de toute la rue
- Marquage de places de stationnements sur les accotements EST et OUEST afin de créer des chicanes pour réduire la vitesse des véhicules
- Limitation de la vitesse à 30km/h sur toute la rue
- Effacement des réseaux aériens/phase «Avant-projet Définitif» demandée au SIEA

### ► Rue de la Gare

- Aucun changement durant la phase d'essai

### ► Montée de la Gare

- Rue fermée à la circulation et réservée aux piétons et aux cyclistes
- 3 places de stationnement conservées
- Accès riverain conservé depuis l'avenue des Balmes

### ► Rue du Rivage

- Marquage de 7 places de stationnements complémentaires
- Création d'un trottoir au droit des 7 places de stationnements complémentaires
- Marquage d'un cheminement piéton de l'escalier au chemin sous les Balmes
- Marquage d'une traversée piétonne au droit de l'escalier
- Création d'un « Stop » et d'un « Cédez le passage »
- Création d'une écluse avec un sens prioritaire de circulation dans la descente (OUEST-EST)

### ► Avenue des Balmes

- Création de 2 places de stationnements aux abords des services techniques
- Marquage de 2 places de stationnements complémentaires
- Création d'une traversée piétonne au droit de l'escalier desservant la gare SNCF